

Patrimoine

Gorges de la Sioule : vers une mesure de classement (1983)

Une enquête préalable au classement des gorges de la Sioule, sur les communes de Saint-Gal (Puy-de-Dôme) et Chouigny (Allier) a eu lieu au cours de cet été. L.'A.P.E.N.A. a participé à cette enquête (...).

Les conclusions du commissaire-enquêteur viennent d'estomper nos craintes : elles vont dans un sens favorable à la mesure de protection envisagée.

Naturallier 11 – Décembre 1983

Les Gorges de la Sioule sont classés (1987)

Les bonnes nouvelles sont tellement rares dans le domaine de l'environnement, que le classement des gorges de la Sioule a justifié cette page spéciale (...).

5 ans après le dépôt d'une demande de classement des pittoresques Gorges de Chouigny, en limite des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, nous venons enfin d'obtenir satisfaction.

C'est au début du mois de juin 1982 que nous avons exprimé le souhait de voir classé « l'un des plus prestigieux sites de la région Auvergne », comme nous l'écrivions alors. Sachant qu'une menace de création d'une centrale hydroélectrique existait, le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement avait obtenu une mesure de classement provisoire, nous permettant de faire avancer plus sûrement nos démarches.

(...).

La demande de classement a été rappelée successivement à Huguette Bouchardeau (le 2 juin 1984 à Vichy et le 18 mai 1985 à Grenoble) et à Alain Carignon (le 10 mai 1986 à Limoges). Elle a également été rappelée à plusieurs occasions dans des courriers adressés aux élus et aux pouvoirs publics.

Il a fallu beaucoup de temps pour signer le décret du 23 novembre 1987. Mais la partie est gagnée. Les gorges de la Sioule sont sauvées, au prix de mille efforts. Révisons la fin de l'éditorial. Le classement de nos gorges figurait bien au programme de l'Année Européenne de l'Environnement. Et c'est tant mieux.

Naturallier 27 – Déc. 1987 Janv. Fév. 1988